



ASHLEY BIO



Le nouvel hybride grain très précoce et MGH

POINTS FORTS

- Excellente vigueur au départ
- Très bon niveau de rendement grain
- Excellente régularité et tolérance au stress hydrique

Grain
Très
Précoce

Groupe
GO

SITUATION OFFICIELLE Inscrit UE en 2021

BESOIN EN SOMME DE T°C Semis-Floraison : 830°C
(base 6°C) pour 32 % de H₂O :
1680°C

OBJECTIF DE PEUPEMENT CONSEILLÉ (en plantes/ha)
EN GRAIN :

Très haut potentiel : 105 000 pl
Terres profondes : 100 000 pl
Terres sèches Faible RU : 90 000 pl

Pour le réglage du semoir, tenir compte des pertes éventuelles à la levée, en fonction des conditions de semis

PROFIL AGRONOMIQUE

- Vigueur de Départ ● ● ● ● ○
- Aptitude à rester vert ● ● ● ○ ○
- Tolérance à la verse ● ● ● ● ○
- Gabarit ● ● ○ ○ ○
Très court Haut
- Hauteur insertion d'épi ● ● ○ ○ ○
Basse Haute
- Port de feuilles ● ● ● ○ ○
Retombant Dressé

PROFIL MALADIES

- Tolérance au charbon des inflorescences ● ● ● ● ●
- Tolérance à l'helminthosporiose ● ● ● ○ ○
- Etat sanitaire des épis ● ● ● ● ●
- Tige creuse ● ● ● ● ○

Semences issues de l'Agriculture Biologique Seeds from Organic Farming



PRODUCTION DES SEMENCES

L'Agriculture Biologique est un mode de production qui recourt à des pratiques culturales et d'élevage limitant l'utilisation d'intrants chimiques. Elle exclut notamment l'usage des produits chimiques de synthèse et des OGM. Une semence commerciale certifiée « Agriculture Biologique » (AB) est une semence dont :

- La multiplication au champ a été conduite conformément aux règles de l'Agriculture Biologique
- Le process (récolte, calibrage, stockage, conditionnement, transport, étiquetage,...) respecte ces mêmes règles.

TRAITEMENT DES SEMENCES

Les semences de maïs AB sont livrées sans traitement de semences.

CERTIFICATION

L'ensemble des variétés BIO/AB commercialisées par Limagrain Europe figure sur les certificats de Limagrain Europe.

La certification du mode de production biologique a été délivrée par l'organisme de contrôle qui atteste que notre société s'est engagée à respecter les règles de production biologique en vigueur. Elle est apte à faire produire, à préparer et à commercialiser des produits conformes au mode de production biologique.

Les partenaires de Limagrain pour la multiplication et le conditionnement de semences disposent également de la double certification « Biologique ».